

LES IMAGES VAGABONDES

7^{ème} festival de cinéma - Yvelines/Vexin

DU 12 DÉCEMBRE 2017

AU 15 AVRIL 2018

{ APPEL À FILMS - COMPÉTITION }

"À LA RECHERCHE D'UN MONDE MEILLEUR"

ENVOYEZ-NOUS VOS COURTS-MÉTRAGES !



Règlement Appel à films en compétition { 7^{ème} édition des Images Vagabondes }

Date limite d'inscription : 15 avril 2018 inclus

1 / ORGANISATION

1.1. Présentation

Depuis 2012, l'association **Contrechamps** organise le festival de cinéma **Les Images Vagabondes**, dans les Yvelines et sur le territoire du Vexin.

L'association est basée dans le nord du département et a pour mission la promotion du cinéma, à travers un travail de programmation et d'éducation à l'image en direction de tous, notamment dans les zones de déserts cinématographiques.

Les Images Vagabondes est un rendez-vous annuel, autour d'une thématique nouvelle à chaque édition, se déroulant aussi bien en plein air, dans les salles communales, en bibliothèques, en salle de cinéma ou chez l'habitant. Cet événement propose à tous les publics des projections de courts et longs-métrages, tous genres, techniques et époques confondus. Sont aussi au programme : échanges, rencontres et expositions en lien avec le thème de l'édition en cours ainsi que des ateliers pratiques du cinéma.

L'association organise dans ce cadre un appel à courts-métrages en compétition **du 12 décembre jusqu'au 15 avril 2018 inclus**. Trois films seront primés lors d'une soirée spéciale.

1.2. Objectifs

Le festival s'est donné pour objectifs principaux de :

- proposer le cinéma comme vecteur de découverte du monde, mais aussi en tant qu'art riche et multiple ;
- faire découvrir un cinéma de qualité, de diverses époques et de différents auteurs à travers un travail d'éducation à l'image, d'échanges et rencontres ;
- s'adresser à tous les publics (jeunes publics, familles, adolescents et adultes) ;
- amener le cinéma aux publics empêchés ;
- faire participer tous les publics à travers un concours de court-métrages, des ateliers collaboratifs et du cinéma chez l'habitant ;
- investir tous lieux capables d'accueillir une séance de cinéma ou un atelier ;
- faire circuler les publics sur le territoire.

2 / DATES ET LIEUX

La 7^{ème} édition des Images Vagabondes se déroulera du 16 juin au 13 juillet 2018.

La remise des prix aura lieu début juillet (date à confirmer) dans le nord des Yvelines (lieu à confirmer).

3 / SELECTION ET PRIX

La fin de réception des courts-métrages est le **15 avril 2018 inclus**.

Les réalisateurs des films retenus seront avertis durant le mois de mai 2018. Ces derniers s'engagent, dans la mesure du possible, à être présents le soir de la remise des prix.

Le jury de sélection (composé de membres de l'association) se verra le droit de choisir le nombre de films à récompenser.

Les prix sont :

- Prix du jury, composé des adhérents de l'association, de professionnels du cinéma et de la culture et des partenaires de la manifestation ;
- Prix du jury ado ;
- Prix du public, voté lors de la soirée de projection.

La composition des prix sera communiquée en cours d'année par l'association.

5/ CONDITIONS D'ADMISSION

- Toute personne peut concourir, tous âges confondus ;
- Les films peuvent être des réalisations personnelles ou collectives. Toute production est acceptée ;
- Les films devront traiter le thème « A la recherche d'un monde meilleur ». Le choix du traitement du thème et le genre cinématographique sont libres à condition que le court-métrage soit tout public ;
- La durée maximale du film doit être de 15 minutes, générique compris ;
- Les courts-métrages devront en premier lieu être disponibles en streaming. Le lien de visionnage devra être envoyé par mail à concours.contrechamps@gmail.com, accompagné de la fiche d'inscription, pour une première sélection. Un fichier en qualité HD sera par la suite demandé aux films sélectionnés ;
- Les courts-métrages en langue étrangère devront obligatoirement être sous-titrés en français ;
- Ce concours est ouvert à tous les courts-métrages réalisés depuis le 1er janvier 2016 ;

6 / INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **15 avril 2018 inclus**.

Les documents suivants sont demandés :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée qui vaut acceptation des conditions de participation et du présent règlement ;
- Un lien de vers une plateforme pour visionner le court-métrage en streaming.

7 / DIFFUSION & PRESSE

Les réalisateurs participant à la compétition autorisent sans contrepartie l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores de leur film à des fins de promotion de l'oeuvre, du réalisateur ou du festival, dans l'ensemble des supports médias : la presse écrite, radio, TV, Internet.

Dans le but de valoriser leur travail, les réalisateurs acceptent également que leurs films soient proposés aux partenaires artistiques de Contrechamps lors des manifestations nationales suivantes : La Fête du cinéma d'animation (en octobre), Le Mois du film documentaire (en novembre) et La Fête du court-métrage (en décembre ou mars). Les réalisateurs seront prévenus de la programmation éventuelle de leur film et du souhait d'un des partenaires artistiques de Contrechamps de diffuser le film.

8/ LITIGES

Les demandes de participation à la compétition impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Les participants certifient posséder tous les droits visuels et sonores de leurs films. Le festival décline toute responsabilité en cas de litige avec un tiers.

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.